

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 11 avril 2022

Le onze avril deux mille vingt deux , à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 09

Présents : 09

Excusé, avec procuration : 0

Présents : M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoint; M. Pierre TRABER, Mme GERRER Aurélie, M. GANGLOFF François, M. J-Charles FARDEL, Mme Maryline GIOIA, Mme Julie HEYBERGER, conseillers municipaux.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 21 février 2022
2. Exposé des Adjointes
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Principal :
  - 4.1. Compte Administratif 2021
  - 4.2. Compte de gestion 2021
  - 4.3. Affectation des résultats
  - 4.4. Fixation des taux d'imposition 2022
  - 4.5. Budget Primitif 2022
5. Tarifs communaux 2022
6. Budget Assainissement :
  - 6.1 Tarif redevance
7. Aménagement de la Place de la République : résultat de l'appel d'offres
8. Cessions de terrain : régularisations
9. Divers et informations

Avant les salutations d'usage, M. le Maire tient à remercier les Conseillers Municipaux pour la bonne tenue du bureau de vote lors des Elections Présidentielles

**1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 février 2022**

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 21 février 2022, dont chaque conseiller a été destinataire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le Procès-verbal de la séance du 21 février 2022**

*Délibération déposée le 22 avril 2022  
à la Préfecture de Colmar*

**2. Exposé des Adjointes**

Intervention de Madame Christine FUCHS :

- SIVU des TROIS-CHATEAUX (Sapeurs-Pompiers)

Le siège du SIVU est établi à HATTSTATT et les casernes opérationnelles à VOEGLINSHOFFEN et HATTSTATT.

La clé de répartition de la participation des communes s'établit comme suit :

60% à la population et 40% au potentiel financier soit un total de 27 954 € dont 3 287.36 € pour Obermorschwihr

Mise en place d'une nouvelle organisation des astreintes.

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

- Présentation de 4 dossiers d'urbanisme :

TREIBER CHARLES

Construction d'une maison individuelle  
rue du Dagsbourg

CORDONNIER Adeline

Remplacement porte de garage  
30 rue Principale

DURST Frédéric

Remplacement porte d'entrée  
Porte garage en une porte standard  
4 rue du Weckmund

BEA Michel

40 rue Principale  
Terrasse structure bois

- SIVU du RPI :

La baisse des effectifs entraîne la baisse des participations communales , soit un total de 72 881,69 € dont 23 686.55 € ( pour Obermorschwihr,

- SCOT :

Service instructeur : en raison du nombre croissant des dossiers instruits et des embauches inhérentes, le SCOT été décidé d'augmenter la participation des communes de 4.50€/habitant à 4.90€/habitant. (1 783.60 € pour Obermorschwihr)

Il avait été envisagé une tarification à l'acte, mais ce mode de calcul était pénalisant pour les petites communes comme la nôtre.

Schéma de cohérence territoriale : une enveloppe de 107 000 € y est affectée, notamment en prévision d'un point d'étape du document qui sera réalisé l'année prochaine

### 3. Rapport des délégués auprès des EPCI

Mme Aurélie GERRER rend compte de la dernière réunion budgétaire du SIVOM :  
L'excédent 2021 a doublé, le budget 2021 a été reconduit à l'identique en 2022.

M. Pierre TRABER rend compte de la réunion du Syndicat des Employeurs Forestiers :  
Il n'y a qu'une équipe de bûcherons, le syndicat cherche à recruter depuis plus d'un an.  
40 000 m3 de bois ont été exploités, dont malheureusement 10 000 m3 de bois malade.  
Cette situation est dramatique : à l'horizon 2050, on estime qu'il n'y aura plus de sapin ni de hêtres en dessous de 700 mètres d'altitude.

Mme Maryline GIOIA rend compte de la réunion au Service Animation Jeunesse de la communauté de communes du 2 avril dernier :

Le thème de cette session de travail tournait autour de la question "Quel espaces d'implication des jeunes dans les communes pour cet été". Cette matinée a été l'occasion de partager avec les autres représentants des communes les différentes expériences et idées qui seront mis en place cet été dans les communes.

En parallèle, l'idée de faire un évènement commun avec les communes de Vœgtlinshoffen et Husseren-les-châteaux a émergé, il faut maintenant voir comment cette idée pourrait se concrétiser.

La prochaine réunion se tiendra au mois de juin et le souhait est que chaque représentant de commune puisse venir accompagné d'au moins un jeune de son village (entre 11 et 17 ans).

### 4. Budget Principal

#### 4.1 Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Christine FUCHS, Maire-Adjoint, afin de délibérer sur le Compte Administratif 2021 du budget principal, dressé par M. Bertrand HEYBERGER, Maire.

**Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du budget qui se présente comme suit :**

Section d'Exploitation	
Dépenses :	309 339.95 €
Recettes :	554 800.94 €
Excédent :	245 460.99 €

Section d'Investissement	
Dépenses :	237 585.15 €
Recettes :	471 248.11 €
Excédent :	233 662.96 €

Délibération déposée le 22 avril 2022  
à la Préfecture de Colmar

#### 4.2 Compte de Gestion 2021

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 du budget principal a été réalisée par M. le Receveur en poste à Colmar et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif (budget principal) pour le même exercice.**

*Délibération déposée le 22 avril 2022  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.3 Affectation des résultats**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :**

<b>Report de l'excédent d'investissement :</b>	<b>233 662.96 €</b>
<b>En report à nouveau en section de Fonctionnement :</b>	<b>245 460.99 €</b>

*Délibération déposée le 22 avril 2022  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.4 Fixation des taux d'imposition 2022.**

M le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :**

- **fixe les taux d'imposition des taxes locales directes, pour l'année 2022** comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>BASES NOTIFIEES</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT FISCAL</b>
Taxe foncière (Bâti)	411 300	28.68 %	117 961
Taxe Foncière (Non bâti)	87 000	49.73 %	43 265
CFE	20 800	23.63 %	4 915
		<b>TOTAL</b>	<b>166 141 €</b>

*Délibération déposée le 22 avril 2022  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.5 Budget Primitif 2022.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du Budget Primitif 2022 du service Principal.

**Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2022 / Principal et l'arrête comme suit :**

Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Dépenses : 573 447 €	Dépenses : 582 884 €
Recettes : 573 447 €	Recettes : 582 884 €

Délibération déposée le 22 avril 2022  
à la Préfecture de Colmar

## 5. Tarifs communaux 2022

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **Maintient l'ensemble des tarifs communaux, soit :**

	Petite salle		Grande salle		Vaisselle	Enterrement	Bar
	Journée	Week-end	Journée	Week-end			
Associations d'Obermorschwihr				100			
Habitants d'Obermorschwihr		170		270	1,50 €/couvert	50	80
Extérieurs		250		350	2 €/couvert		
Frais d'électricité	Selon relevé	Selon relevé	Selon relevé	Selon relevé			
Chèque de caution		1 000		1 000			

**Photocopie** : Noir Format A4 : 0,20 euros      Couleur Format A4 : 0,30 euros

Noir Format A3 : 0,40 euros      Couleur Format A3 : 0,60 euros

**Location caveau de la Mairie** : 50 euros

**Concessions cimetière** :

15 ans - 2m<sup>2</sup> : 65 euros

15 ans - 4m<sup>2</sup> : 130 euros

30 ans - 2m<sup>2</sup> : 130 euros

30 ans - 4m<sup>2</sup> : 260 euros

**Concessions columbarium** :

15 ans - 1 case : 130 euros

15 ans - double case : 260 euros

30 ans - 1 case : 250 euros

30 ans - double case : 500 euros

**Loyer logement communal** : indexation suivant les conditions du bail

**Loyer parking :** 10 € / mois

**Loyer jardin :** 15 € / mois

**LICENCE IV - TARIFS :**

- amer bière,	2.50 €	
- kir, ricard, martini	2.00 €	
- panaché	2.00 €	
- bière	2,00 €	
- vin blanc	2,00 €	le verre
	12,00 €	la bouteille
- crémant	2.50 €	le verre
	15.00 €	la bouteille
- boissons non alcoolisées (limonade, sodas (coca-cola, orangina, etc.) jus d'orange et eau)	1,50 €	
- sirop à l'eau	1,00 €	
- bretzel, sachets apéritif, tranche de kougelhopf	1,00 €	
- café, thé, tisane, vin chaud	1.00 €	
- eaux de vie 3cl, whisky	3.00 €	

*Délibération déposée le 22 avril 2022  
à la Préfecture de Colmar*

**6. Budget Assainissement :**

**6.1 Tarif redevance**

Par courrier du 7 décembre 2021, le SMITEURTC nous informait de la hausse des nouvelles conditions tarifaires obtenues fin 2021 auprès d'EDF, au travers de la participation à un appel d'offres national (adhésion à un achat groupé via une centrale d'achats publics, procédure à laquelle environ 3 000 collectivités de toute la France ont pris part). Ces conditions s'avéraient malheureusement particulièrement défavorables, et se traduisaient par une très forte hausse par rapport aux conditions antérieures dont bénéficiait le syndicat, de l'ordre d'un doublement global, certains postes de prix étant même davantage que quintuplés.

L'énergie représentant une grande part des dépenses de fonctionnement du syndicat, ces hausses tarifaires, évaluées jusqu'à 200 000,00 € l'an, voire davantage, à consommation égale, ne pourront être absorbées sans augmentation à due concurrence de ses propres tarifs.

N'étant pas encore en mesure de déterminer avec précision les conséquences budgétaires de cette situation, le syndicat nous recommandait vivement de programmer une hausse de notre tarif de la redevance d'assainissement aux particuliers de l'ordre de 0.20 €.

C'était l'évolution tarifaire que le syndicat serait vraisemblablement contraint de demander à ses collectivités membres au titre de 2022.

C'est pourquoi, le conseil municipal appliquait l'augmentation du tarif de la redevance assainissement à 0.20 €/m<sup>3</sup> à compter de la facturation du 1er semestre 2022, par délibération du 13 décembre 2021,

Or, lors de sa séance du 23 décembre 2021, le SMITEURTC a fixé l'augmentation à 0.40€ / m3, à compter du 1er janvier 2022.

Cela induit que pour la facturation du 1er semestre 2022, la commune va perdre 0.20 € /m3.

C'est pourquoi la commune est contrainte d'appliquer une nouvelle hausse de 0.20€/m3 pour garder une marge de manœuvre pour les travaux d'investissement.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :**

**- Fixe le montant de la redevance assainissement à 1,90 € par m3 d'eau à partir de la facturation du 2ème semestre 2022**

*Délibération déposée le 22 avril 2022  
à la Préfecture de Colmar*

#### **7. Aménagement de la Place de la République : résultat de l'appel d'offres**

6 entreprises ont répondu à notre consultation.

Notre maître d'œuvre, LARBRE INGENIERIE a procédé à l'analyse des offres et après une phase de négociation, c'est l'entreprise PONTIGGIA d'Horbourg-Wihr qui a été retenue, pour un montant total de 332 563.90 € HT.

La part communale s'élève à 244 217.57 € HT et la part départementale se monte à 88 346.33 € HT.

Les candidats non retenus ont d'ores et déjà été prévenus afin de pouvoir signifier ce marché le plus rapidement possible, le chantier devant démarrer à la mi-mai.

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

**-décide à l'unanimité des membres présent, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché précité, les ordres de service et l'ensemble des factures y afférentes.**

*Délibération déposée le 22 avril 2022  
à la Préfecture de Colmar*

#### **8. Cessions de terrain : régularisations**

Ce point est ajourné en attendant des informations complémentaires.

#### **9. Divers et informations**

La journée citoyenne est reportée au 10 septembre 2022

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 21 février 2022
2. Exposé des Adjointes
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Principal :
  - 4.1. Compte Administratif 2021
  - 4.2. Compte de gestion 2021
  - 4.3. Affectation des résultats
  - 4.4. Fixation des taux d'imposition 2022
  - 4.5. Budget Primitif 2022
5. Tarifs communaux 2022
6. Budget Assainissement :
  - 6.1 Tarif redevance
7. Aménagement de la Place de la République : résultat de l'appel d'offres
8. Cessions de terrain : régularisations
9. Divers et informations

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEYBERGER Bertrand	Maire		
Christine FUCHS	Adjoint au Maire		
Stéphane BRELURUT	Adjoint au Maire		
TRABER Pierre	Conseiller Municipal		
GERRER Aurélie	Conseillère Municipale		
GANGLOFF François	Conseiller municipal		
FARDEL Jean-Charles	Conseiller municipal		
GIOIA Maryline	Conseillère municipale		
HEYBERGER Julie	Conseillère municipale		